

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
MERCREDI 4 avril 2008

L'an deux mil huit et le vendredi 04 avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à REALMONT, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Chantal BONNAFE, Serge BOURREL, Jean ZANINI, Hervé BOULADE, Jean-Paul CAYZAC, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Christiane ENJALBERT, Michel LALBAT, Isabelle CALMET, Jean Claude MADAULE, Fabrice BEZOMBES, Hubert BERNARD, Serge MODOLO, Henri VIAULES, Françoise BARDOU, Jacky SEGUIER, Lucyle GRIGOLATO, Michel DURAND, Frédérique CUBIZOLLES, Pierre CALVIGNAC, Nathalie FABRE, Jean Luc CANTALOUBE, Maxime SOULET, Serge CHANAUD, Jean DENEUVE, Régis AMIEL, Sylvain VALERO, Maurice ROUQUIER, Jean-Pierre GOS, Bernard TROUILHET, Rolland ALGANS.

Participaient également à la séance :

*Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur général des services
Monsieur Jean Louis ROBERT, Directeur des services techniques
Madame Céline JOSSET, secrétaire*

Election du Président.

Monsieur Hubert BERNARD accueille l'ensemble des délégués en souhaitant un travail de tous pour le bien commun pendant les 6 ans du mandat à venir.

Le Président, Monsieur Jean Luc CANTALOUBE, après avoir procédé à l'appel nominal des délégués et constaté l'existence du quorum a déclaré installés les délégués de la Communauté de Communes du Réalmontais. Monsieur Jean Luc CANTALOUBE cède alors la présidence de la séance à Monsieur Robert ROUMEGOUX en sa qualité de doyen de l'assemblée.

Monsieur ROUMEGOUX après avoir remercié Monsieur Jean ROGER en sa qualité de Président fondateur de la CCR, ainsi que les élus qui ont travaillé pour le réalmontais pendant 6 ans, souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués.

Monsieur Sylvain VALERO est désigné secrétaire de séance.

Sous la présidence de Monsieur ROUMEGOUX, il est procédé à l'élection du nouveau Président, en application de l'article L 5211-2 du CGCT.

Candidatures : Jean Luc CANTALOUBE, Sylvain VALERO.

Le vote qui suit donne les résultats suivants :

	1er tour
Votants	33
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	33
Jean Luc CANTALOUBE	31
Sylvain VALERO	2

Monsieur Jean Luc CANTALOUBE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur CANTALOUBE remercie les délégués pour la confiance qu'ils lui ont accordé, indiquant qu'il s'efforcera d'en faire le meilleur usage. Il souligne qu'après un premier mandat, la CCR ne part pas de zéro et qu'elle dispose depuis le Projet de Développement Durable du Réalmontais et avec son projet d'Agenda 21 du Réalmontais d'une trame permettant de guider ces actions. Il remercie les membres du Bureau et notamment Madame Jocelyne SALVAN et Monsieur Michel LALBAT pour l'indispensable travail accompli et insiste sur l'importance, pour le Président, de pouvoir s'appuyer sur un travail d'équipe, en partenariat avec les membres du bureau. A ce titre et afin de favoriser une plus grande implication des élus, il propose que les vice-présidents soient désormais rapporteurs de commissions dont la présidence serait confiée à un délégué chargé de relayer les orientations du Bureau.

Monsieur CANTALOUBE indique que dans le cadre d'une réunion de l'ensemble des maires, différentes candidatures ont été évoquées afin de pourvoir les 4 postes de vice présidents prévus au Bureau par les statuts. Il regrette que, malgré ces échanges ainsi que ceux qui ont suivi, aucune solution n'ait permis de dégager une candidature unique pour le poste de 4° Vice Président.

Election des Vice-présidents.

Dans les mêmes formes que pour l'élection du Président, et sous la présidence de Monsieur Jean Luc CANTALOUBE, il est procédé en vertu de l'article L 5211-10 du CGCT à l'élection des quatre Vice-présidents prévus à l'article 6 des statuts de la Communauté de Communes du Réalmontais.

Premier Vice Président

Candidatures : Hubert BERNARD, Sylvain VALERO.

Le vote qui suit donne les résultats suivants :

	1er tour
Votants	33
Blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	32
Hubert BERNARD	30
Sylvain VALERO	2

Monsieur Hubert BERNARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé Premier Vice Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Deuxième Vice Président :

Candidatures : Henri GERAUD, Sylvain VALERO.

Le vote qui suit donne les résultats suivants :

	1er tour
Votants	33
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	33
Henri GERAUD	29
Sylvain VALERO	4

Monsieur Henri GERAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé Deuxième Vice Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Troisième Vice Président :

Candidatures : Jean Claude MADAULE, Sylvain VALERO.

Le vote qui suit donne les résultats suivants :

	1er tour
Votants	33
Blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	32
Jean Claude MADAULE	23
Sylvain VALERO	9

Monsieur Jean Claude MADAULE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé troisième Vice Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Quatrième Vice Président :

Candidatures : Pierre CALVIGNAC, Sylvain VALERO

Le vote qui suit donne les résultats suivants :

	1er tour
Votants	33
Blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	32
Pierre CALVIGNAC	18
Sylvain VALERO	14

Monsieur Pierre CALVIGNAC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé Quatrième Vice Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Indemnités de fonctions des Vice-présidents.

En vertu de l'article L 5211-12 du CGCT, Monsieur le Président propose d'adopter comme suit le régime des indemnités de fonctions des vice-présidents :

Attribution d'une indemnité de fonction mensuelle indexée sur l'indice brut 1015 et calculée comme suit :

bénéficiaire	Taux de référence IB 1015
Président	27.50%
1 ^{er} Vice Président	13.75%
2 ^o Vice Président	13.75%
3 ^o Vice Président	13.75%
4 ^o Vice Président	13.75%

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.